

Dossier de presse
**Inauguration
du centre de santé
universitaire**
Mars 2022

Oser créer
(DARE TO CREATE)

INVITATION PRESSE

Nice, le 28 mars 2022

Université Côte d'Azur inaugure son centre de santé universitaire

Lundi 28 mars 2022 16h00

**Campus St Jean d'Angély
5 rue du 22eme BCA - Nice**

Jeanick Brisswalter, Président d'Université Côte d'Azur et David Darmon, Vice-Président en charge de la politique de santé, inaugureront le nouveau centre de santé universitaire sur le campus St Jean d'Angély à Nice. Ce centre a pour mission de proposer aux étudiants et personnels d'Université Côte d'Azur, une offre de soin complète et adaptée à chacun. Le parcours de soins a été construit en parfaite complémentarité des dispositifs déjà existants sur le territoire. Un maillage complet et partenarial s'opère désormais avec les associations, les cabinets, les collectivités, l'ARS et le CHU. Université Côte d'Azur s'installe ainsi comme la cheville ouvrière de la santé des étudiants sur son territoire.

Un tiers des étudiants déclare avoir renoncé au moins une fois à des examens ou soins médicaux au cours des douze derniers mois, pour des raisons financières.

Forte de ce constat, Université Côte d'Azur a souhaité offrir à ses étudiants un centre de santé proposant une offre de soin complète de la médecine générale au spécialiste. Ces consultations se font sans avance de frais, à partir de la plateforme Doctolib.

En complément, Université Côte d'Azur poursuit sa politique de médecine préventive et de promotion de la santé en assurant une veille sanitaire pour l'ensemble de sa population étudiante. Elle propose des consultations diversifiées en diététique, médecine du sport, addictologie, aide médico-psychologique, pour répondre aux besoins des étudiants et des personnels.

Prévention, soin, accès aux droits, les missions du Centre de Santé Universitaire s'inscrivent pleinement dans la stratégie et le référentiel des valeurs d'Université Côte d'Azur.

Un centre de santé ouvert sur le quartier

Le Centre de Santé Universitaire – Université Côte d’Azur a pour mission d’œuvrer à un accès à la santé pour tous, notamment les étudiants d’Université Côte d’Azur.

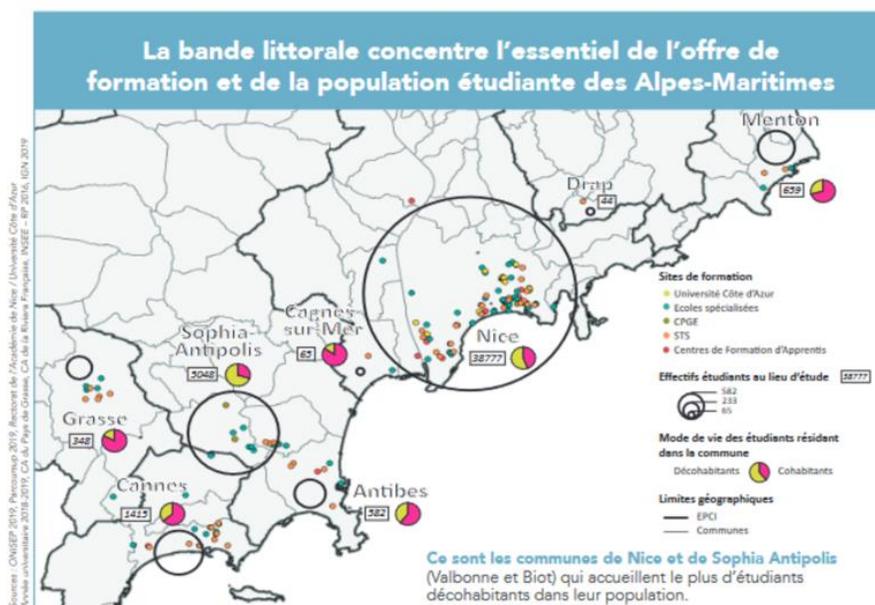
De la prévention au soin, en passant par l’accès aux droits, les missions du Centre de Santé Universitaire se veulent à l’image d’Université Côte d’Azur : un lieu d’éducation et d’échanges.

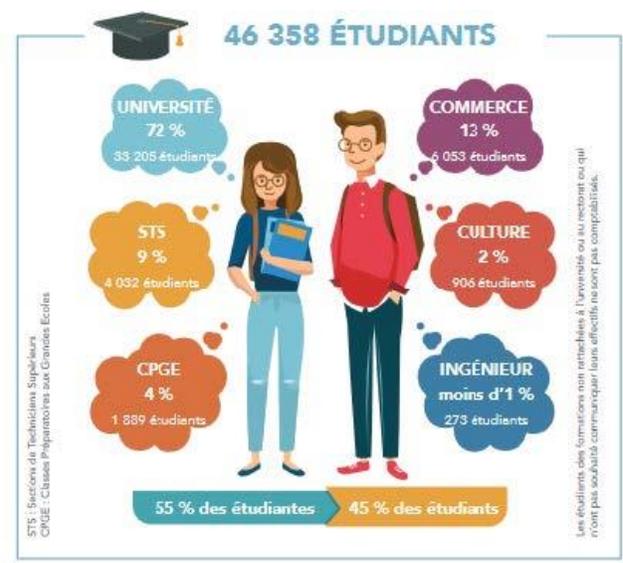
L’équipe pluridisciplinaire a à cœur de proposer une solution adaptée à chacun, en complémentarité des dispositifs déjà existants sur le territoire de Nice et sur l’antenne de Sophia-Antipolis.

LE CENTRE DE SANTE UNIVERSITAIRE – UNIVERSITÉ CÔTE D’AZUR

- Campus Saint Jean d’Angély - 24 avenue des Diables bleus / 5 rue du 22ème BCA – Nice - 04.89.15.14.61
- Antenne de Sophia-Antipolis - Campus Polytech - 930 Rte des Colles, Biot
- Médecin directeur : Pr David DARMON
- Direction administrative : Mr Pierre BARONE
- Coordination du projet de santé : Mme Coraline CARBONELL

Nice représente le principal lieu de formation de la population étudiante.





Le département des Alpes Maritimes, en 2018-2019, accueillait 46 358 étudiants dont 72 % à l'Université. Au niveau d'Université Côte d'Azur : 32 394 inscrits dont 60.12 % de femmes et 39.98 % d'hommes. La moyenne d'âge des étudiants sur le département est de 23.31 ans.

A Nice 37 832 étudiants étaient inscrits en 2018-2019 (pas de chiffres plus récents) soit 15.8 % de plus que pour l'année 2009-2010.

Accès aux soins des étudiants

DONNEES GENERALES

84 % des étudiants ont consulté au moins une fois un médecin généraliste au cours des douze derniers mois. Pour autant, un tiers des étudiants déclarent avoir renoncé au moins une fois à des examens ou soins médicaux au cours des douze derniers mois pour des raisons financières.

Pour raisons financières, 17 % des étudiants ont renoncé à voir un spécialiste, 16 % un médecin généraliste ou un dentiste et 11 % des étudiantes un gynécologue. Quel que soit le type de soins, les étudiantes y renoncent plus souvent que les étudiants.

Les raisons financières ne sont pas les seules évoquées par les étudiants ayant renoncé à des soins ou à des examens médicaux. Parmi les autres raisons, le manque de temps ou le fait d'attendre que ça passe tout seul arrivent en tête, cités par 42 % des étudiants, et 39 % des étudiants ont également déclaré que le temps d'attente était trop long.

LA SITUATION PARTICULIERE DES ETUDIANTS PRECAIRES

Un étudiant considéré « précaire » est celui qui ressent d'importantes difficultés et dont les ressources se situent en dessous de la médiane de celles des étudiants, soit inférieures à 578 € mensuels.

Plus de 40 % des étudiants précaires ne s'estiment pas en bonne santé contre un quart seulement des autres étudiants.

Près des deux tiers des étudiants précaires déclarent avoir déjà renoncé à des soins médicaux pour des raisons financières ; à l'inverse, plus des deux tiers des autres étudiants n'ont jamais eu à le faire.

- Quelle que soit leur situation économique, une grande majorité d'étudiants est allée chez le médecin généraliste moins d'un an avant l'enquête.

Concernant le médecin généraliste, bien qu'ils le consultent aussi souvent que les autres, les étudiants précaires sont également plus d'un tiers à avoir renoncé au moins une fois à consulter pour des raisons financières, contre moins de 10 % parmi les autres étudiants.

- Les étudiants précaires consultent moins souvent les médecins spécialisés (dentiste, ophtalmologiste, autres spécialistes...). Cette utilisation différenciée des systèmes de soins, que l'on retrouve chez les plus démunis (Cambois, 2004) s'explique en premier lieu par les coûts financiers plus élevés de la médecine spécialisée.
- Les consultations chez les étudiants précaires le sont, à titre essentiellement curatif et non préventif.
- Les étudiants précaires, lorsqu'ils sont en détresse psychologique, ont plus souvent recours que les autres aux services d'urgence ou aux services gratuits tels que les lignes téléphoniques d'aide ou les associations ou groupes d'entraide.

La médecine préventive et promotion de la santé dans l'accompagnement des étudiants

Les services de médecine préventive sont aujourd'hui chargés, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'établissement, d'organiser une veille sanitaire pour l'ensemble de la population étudiante.

Les services, constitués ou non en centre de santé, proposent des consultations diversifiées, notamment en diététique, médecine du sport, addictologie, aide médico-psychologique, etc., afin de répondre aux besoins des étudiants. De plus, la feuille de route 2018-2020 de la stratégie nationale de santé sexuelle a étendu leurs missions aux consultations de contraception et de prévention des infections sexuellement transmissibles (IST). Ils sont également partie prenante du programme « Premiers secours en santé mentale », issu du Programme national de santé publique et du plan de mesures en faveur du bien-être des étudiants en santé (Marra, 2018).

Les services sont par ailleurs, depuis la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France, chargés du suivi sanitaire préventif des étudiants internationaux.

Enfin, ils contribuent à l'organisation de dispositifs d'urgence et d'alerte sanitaire en lien avec les autorités de santé.

En outre, l'ensemble des services est régulièrement concerné par des questions telles que la mise en place d'enquêtes épidémiologiques et d'examens de dépistages lors de maladies infectieuses graves à haut risque de transmission (méningites bactériennes sévères, tuberculose, etc.) ou d'interventions suite à des événements traumatiques (tentative de suicide, accidents, etc.).

Les SUMPPS s'adressent à la fois aux étudiants inscrits dans les établissements universitaires et à ceux inscrits dans les nombreux établissements de l'enseignement supérieur sous convention (grandes écoles, ministère de la Culture, ministère de l'Agriculture, etc.). Ils s'articulent avec le réseau de soin conventionnel libéral et hospitalier, ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs sociaux, et donc particulièrement avec les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

L'accueil pour tous – l'accessibilité aux soins

Le centre de santé est ouvert :

- Du lundi au vendredi : 8h30 – 18h (20h à partir de 2023)
- Le samedi : 8h30 – 12h (**à partir de 2023**)

Les consultations auront lieu **sur rendez-vous pris par téléphone, via internet ou physiquement**. Cependant, des créneaux de consultations sans rendez-vous quotidiens seront réservés pour les consultations non programmées.

Le centre de santé oriente les patients vers les autres dispositifs de soins, ouverts pendant ses horaires de fermeture. Si nécessaire, le centre de santé communique, aux usagers des coordonnées des professionnels médicaux et paramédicaux afin d'assurer la coordination et la continuité des soins.

La coordinatrice, qui assurera la fonction de « médiatrice », telle que définie dans les Accords Nationaux des Centres de santé, oriente les personnes dans leur parcours d'accès aux droits.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le centre de santé est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Une coordination est effectuée avec les établissements sanitaires et médico-sociaux afin de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap.

Les consultations pourront être positionnées en début de matinée ou d'après-midi afin de limiter le temps d'attente pour l'entrée en consultation et pour le retour sur le lieu d'hébergement effectué par ambulance.

Le projet de patients partenaires dénommés « pairs aidants » pourrait débiter avec les personnes volontaires porteuses de handicap.

Les missions et activités du centre

Les missions du centre sont :

- s'inscrire en complémentarité de l'offre ambulatoire et hospitalière,
- favoriser la continuité et la coordination des soins pour une prise en charge globale et coordonnée,
- entretenir des liens avec les acteurs du médical, du médico-social et du social,
- mettre en place les moyens et partenariats nécessaires à la prévention des problèmes de santé des étudiants : santé sexuelle, dépendances, toxicomanie, souffrance psychologique ...
- mais aussi de la population du quartier : déclinaison à l'échelle locale des campagnes nationales de prévention et de dépistage,
- contribuer à des actions d'éducation thérapeutique.

CONSULTATIONS DE MEDECINE GENERALE

L'activité principale du centre de santé sera la réalisation des consultations de médecine générale :

- Au sein du centre de santé universitaire
- En téléconsultation

Les médecins généralistes pourront effectuer et avoir recours aux consultations de télé expertise.

CONSULTATIONS DE SECOND RECOURS DE SPECIALISTES

A terme, des consultations avancées pourraient être proposées. Elles seraient ouvertes non seulement aux patients fréquentant le centre de santé mais aussi aux patients suivis par les médecins libéraux de la commune en privilégiant les personnes qui n'ont pas les moyens de se déplacer au centre hospitalier.

Gynécologie, médecine du sport sont les spécialités pressenties comme prioritaires

Les psychologues du centre de santé aspirent à travailler en collaboration avec un médecin psychiatre, en raison de leur confrontation à des souffrances psychologiques sévères et à des troubles psychiatriques qui nécessitent une prise en charge médicamenteuse.

LA PREVENTION, LES MISSIONS DE SANTE PUBLIQUE ET L'EDUCATION POUR LA SANTE

Le centre de santé proposera des actions de santé publique : santé sexuelle, prévention des conduites à risques, sensibilisation santé mentale, sport-santé ainsi que le relais des campagnes nationales de prévention.

- **La santé sexuelle**

Compte-tenu des données épidémiologiques du territoire, un accent particulier est mis sur la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles. L'équipe est formée pour le dépistage par TROD pour le VIH, VHC : les dépistages sont réalisés par les médecins généralistes et les infirmières, à la demande du patient ou sur proposition si la consultation laisse présager un risque de contamination.

Des structures locales compétentes et habilitées sont aussi amenées à intervenir au sein du Centre de Santé afin de proposer une offre complémentaire en prévention, sensibilisation et information sur les dispositifs de prévention existants, notamment la PREP.

- **La prévention des conduites à risques liées à la consommation de substances psychoactives**

La prévention des conduites à risques et notamment des alcoolisations ponctuelles importantes (API) trouve tout son sens auprès d'un public étudiant. Des associations partenaires assurent des temps de formation et de sensibilisation auprès de l'équipe du centre de santé mais aussi à destination des publics sous la forme de consultations de prévention ou de stands de prévention.

Un relais est opéré avec les CSAPA et CAARUD du territoire pour réorienter les patients qui auraient besoin d'une prise en charge plus spécifique, notamment en termes de réductions des risques et des dommages. Des permanences de ces structures au sein du centre de santé sont en voie de conventionnement.

- **La santé mentale**

Le Centre de Santé Universitaire s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé mentale des patients, et tout particulièrement des étudiants, particulièrement impactés par la crise du COVID-19.

L'intégralité de l'équipe est formée à la détection des troubles psychiques via le programme de « Premiers Secours en Santé Mentale » promu par l'ARS PACA (formation programmée du janvier 2022). Un travail de coopération est amorcé avec le Conseil Local en Santé Mentale de la Ville de Nice afin de pouvoir réorienter les personnes nécessitant une prise en charge psychologique.

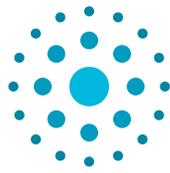
Enfin, le public étudiant est pris en charge par les psychologues d'Université Côte d'Azur et par le BAPU, qui travaillent en partenariat pour proposer une prise en charge adaptée en fonction de la demande et des besoins des étudiants.

- **Le sport/santé**

Des actions de promotion en lien avec le sport santé seront mises en place : notamment des stands de promotion de l'activité physique et sportive à destination des patients des centres de santé.

Pour les étudiants d'Université Côte d'Azur, une information sur les infrastructures et programmes sportifs de l'Université est également mis en place. Toutes ces actions seront mises en place, de façon privilégiée, en partenariat avec les autres acteurs locaux.

Pour la population du quartier, les actions de santé publique sont pour certaines le relais des campagnes nationales, la promotion des dépistages, de la vaccination. Les thématiques tiendront compte également des problématiques spécifiques du territoire ainsi que de celles inscrites dans l'Accord National des Centres de santé, telles que, par exemple, la lutte contre le tabagisme.



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

www.univ-cotedazur.fr



CONTACT PRESSE :

Delphine Sanfilippo - delphine.sanfilippo@univ-cotedazur.fr - 07 86 84 98 13